

Programme de certification «OK compost HOME» de TÜV AUSTRIA et EN 13432

La norme EN 13432 décrit les critères d'évaluation pour les emballages qui peuvent être compostés dans des centres de compostage industriel et constitue le principal document à la base du programme de certification «OK compost INDUSTRIAL» de TÜV AUSTRIA. Pour les produits aptes au compostage domestique, l'approche est la même, mais la biodégradation et l'essai de désintégration correspondant sont réalisés à une température plus basse. Une baisse de la température retarde la dégradation et la désintégration.

En 2003, TÜV AUSTRIA a mis au point un système de certification qui est adapté aux conditions du compostage domestique («OK compost HOME»). À cette époque, il n'existe encore aucune norme propre pour les produits compostables destinés à un usage ménager, ce qui explique pourquoi le schéma de la norme EN 13432 est alors retenu et adapté. Depuis cette date, de nombreuses normes ont été élaborées dans le monde entier à l'aide de ce schéma et TÜV AUSTRIA a systématiquement pris part à ces projets, toutes les normes ayant la même origine. Quelques exemples:

- Belgique: arrêté royal (2008) établissant des normes de produits pour la dénomination de matériaux compostables et biodégradables
- Australie: AS 5810 (2010), Plastiques biodégradables – plastiques biodégradables adaptés au compostage domestique
- France: NF T 51800 (2015), Plastiques – spécifications pour les plastiques aptes au compostage domestique
- Europe: prEN 17427 (2019), Emballage – exigences et méthodes d'essai pour les sacs de transport compostables à domicile
- Autriche: loi modificative de 2019 pour garantir la validité du droit selon la loi relative à la gestion des déchets (Interdiction des sacs en plastique jetables (à usage unique) valable à partir du 01.01.2020)

À cette fin, un certain nombre d'exigences et des essais correspondants ont été modifiés ou ajoutés, mais les critères principaux sont exactement les mêmes que ceux qui ont été définis pour le standard «OK compost HOME» (détails en annexe) en 2003:

- 90 % de biodégradation après 12 mois à température ambiante (25 ± 5 °C)
- 90 % de désintégration après 6 mois à température ambiante (25 ± 5 °C)

Pour en savoir plus sur les certifications de compostage «OK» de TÜV AUSTRIA, taper:

<http://www.tuv-at.be/de/ok-compost/>

<http://www.tuv-at.be/de/ok-compost/downloadcenter/>

www.tuvaustria.com/okcompost-video-DE